

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2022

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 28 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 05 décembre 2022 à 20 h 00, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, Mme PREAU Sylvie, S.VIGNOL, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, M. BON-BÉTEND Yves, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, Mme LUTGEN Maryline, M. Richard LÉCOLLE.

Absents excusés : F.RAGOBERT, P.ÉDERLÉ (pouvoir à E.CHANUT).

Secrétaire de séance : M.LUTGEN

ORDRE DU JOUR

- ❖ Décisions modificatives budget.
- ❖ Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget 2023.
- ❖ Tarifs salle polyvalente 2023.
- ❖ Renouvellement du prêt à usage du logement mis à disposition d'une famille de ressortissants ukrainiens.
- ❖ Vente logement Domanys.
- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses..

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2022/38 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Monsieur Chapillon, adjoint aux finances, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif. Il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

♦ **VIREMENTS DE CREDITS :**

Section	Prog./ Chap.	Article	Crédits à voter	
			ouverts	réduits
Fonctionnement	012	6218- autre personnel extérieur	5 000	
Fonctionnement	011	615232 - réseaux		5 000
Investissement	Op-10015	2031-frais d'étude	2 500	
Investissement	Op-10015	2312-agencement et aménagement de terrain	92 500	
Investissement	21	2118-autres terrains		95 000
TOTAUX			100 000	100 000

- Le conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSENT, **APPROUVE** les modifications de crédits budgétaires ci-dessus.

CM-2022/39 - BUDGET COMMUNE : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU B.P. 2023 (application de l'article L 1612-1 du CGCT)

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de 2022. Ce calcul donne les montants suivants :

- Chapitre 20 : 7 200 €
- Chapitre 204 : 28 200 €
- Chapitre 21 : 214 000 €
- Opération 10015 : 91100 €

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire et de Monsieur CHAPILLON, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré avec 13 voix POUR et 1 ABSENT :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

CM- 2022/40- TARIFS MUNICIPAUX 2023 – SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les tarifs municipaux en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022, relatifs à la salle polyvalente, propose leur évolution pour l'année 2023 de la façon suivante et demande au conseil municipal de se prononcer.

- Location de la salle polyvalente :

	Grande salle		Grande salle + cuisine	
	1 jour (du lundi au jeudi inclus)	2 jours	1 jour (du lundi au jeudi inclus)	2 jours
Associations de PERRIGNY	G R A T U I T			
Associations extérieures	300 €	450 €	360 €	540 €
Habitants de PERRIGNY	130 €	195 €	160 €	240 €
Habitants hors commune	370 €	555 €	470 €	705 €
Prestation ménage	210 €			
Caution salle	610 €			
Caution ménage	210 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 1 ABSENT:

- **ADOpte** les tarifs municipaux relatifs à la salle polyvalente pour l'année 2023 tels que présentés ci-dessus.

CM- 2022/ 41 RENOUELEMENT DU PRET A USAGE DU LOGEMENT MIS A DISPOSITION D'UNE FAMILLE DE RESSORTISSANTS UKRAINIENS :

Vu l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la convention de prêt à usage du logement mis à disposition d'une famille de ressortissants ukrainiens.

Compte tenu du fait que le conflit perdure et que la convention initiale prévoit un renouvellement possible, la Commune de PERRIGNY tient à continuer d'apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Le conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSENT, décide de :

- **Renouveler gracieusement pendant trois mois, soit jusqu'au 19 avril 2023, la convention d'occupation précaire du logement** sis Rue des Ecoles, en face de la mairie, en maintenant en place tous les partenariats nécessaires (Préfecture, association référente...).
- **Prendre en charge les charges** afférentes à l'occupation dudit logement telles que l'eau, l'électricité, l'assurance sauf si pris en charge par une association référente...
- **Autoriser Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022/42 – VENTE DE LOGEMENT DOMANYS

Monsieur le Maire explique que Domanys souhaite vendre le pavillon sis 10 rue des Pommerelles, logement n°1 au prix de 112 900 €.

Le Code de la Construction et de l'Habitation impose pour chaque vente l'obtention de l'avis du Conseil Municipal.

Considérant que cette vente n'a pas d'incidence pour la commune de PERRIGNY, le conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSENT :

- **ÉMET** un avis favorable à cette vente.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- Décision 2022/12 du 25/07/2022: Convention stérilisation et identification des chats errants entre l'association 30 millions d'amis et la Commune de PERRIGNY.
- Décision 2022/13 du 08/08/2022: Contrat maintenance informatique Horizon Village Cloud pour une durée de 3 ans.
- Décision 2022/14 du 11/10/2022: Travaux de réaménagement des espaces publics du centre bourg.

AFFAIRES DIVERSES

- Borne médicale : Suite à la visite de la borne médicale active à Branches, il ressort que ce type d'installation présente un réel intérêt et pourrait être une alternative en l'absence d'un médecin généraliste installé sur la Commune. Le coût serait de 258 € par mois sur une durée de trois ans avec nécessité d'y associer une imprimante. L'accès au public serait prévu sur des plages horaires en journée.

- Salon des Maires : Monsieur le Maire et Mme PRÉAU, première Adjointe s'y sont rendus en bus avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CA). Trois dispositifs ont principalement retenu leur attention pour la Commune :
 - Un défibrillateur qui pourrait être installé dans la salle polyvalente dès l'année prochaine.
 - Des petits bonshommes présentés par l'entreprise Piéto qui permettraient de signaler la traversée des écoles.
 - Des toilettes sèches qui pourraient éventuellement être installés aux abords de la zone sportive. En effet, certains administrés ont émis cette suggestion.
- Remontées d'odeurs quartier La Renaudine : Après plusieurs mois d'investigations et de recherche de solutions, la CA (compétente en matière d'EU/EP) a réalisé des enquêtes de conformité. Quelques reprises de réseau et de branchements ont été effectuées. A ce jour, tous les raccordements d'habitations sont conformes. Cependant des odeurs restent perceptibles par moments sur une partie ciblée du lotissement. Il faudra rester attentif à l'évolution de la situation au cours des prochains mois.
- Maisons louées par la commune aux Bréandes: La locataire d'une des habitations a émis le souhait de faire l'acquisition du logement qu'elle occupe. Suite à sa demande, il a été décidé de faire estimer les deux maisons des Bréandes afin de faire une proposition à leurs locataires respectifs.

QUESTIONS DIVERSES

S.PREAU : Adresse ses sincères remerciements à tous les membres du CCAS qui ont apporté leur aide et ont participé à la réussite du repas des aînés le 16 octobre dernier.

Lors de l'assemblée générale du PAD du 21 octobre, les événements prévus pour l'année 2023 ont été présentés : une sortie à PARIS le 11 mars, la bourse puériculture le 16 avril, une visite du Bourget le 24 juin et la brocante annuelle au mois de septembre.

L'assemblée générale de l'association Au temps de l'Escale a eu lieu le 28 novembre dernier. Il en ressort un bilan positif avec une cotisation à 20 €, l'arrivée de 4 nouveaux chanteurs, un franc succès du concert présenté au Skénéteau qui a attiré environ 200 spectateurs. Le concert de Noël se déroulera le 22 décembre en l'église de PERRIGNY avec la participation du PAD pour le vin chaud.

Une vingtaine de marcheurs et 2 cyclistes ont participé au Téléthon organisé par SOURIS A LA VIE.

Lors du dernier conseil communautaire, le débat d'orientation budgétaire s'est étalé sur 3 heures. Il y aura un nouveau taux de taxe foncière, fixé à 2%, sur le patrimoine bâti. En effet, il faut faire face à la hausse des charges, notamment d'énergies, et à un alourdissement de la dette. Cette augmentation de taux représente environ 1,9 millions d'euros de recettes et une charge de l'ordre de 45 € à 100 € sur les feuilles d'impôts des contribuables avec la hausse de la base.

Les fonds de soutien attribués aux communes sont de l'ordre de 20% du montant total hors taxes, avec un plafond de 20 000 € pour les projets d'intérêts communautaires et de 50 % du montant total hors taxes, avec un plafond de 30 000 € pour les projets communaux.

La vente de 7 lots sur le site d'Aux'R Parc à la société Trammel Crown Company Logistics rapporte 4 883 805 €.

M-H.MOUTURAT : Rend compte du dernier conseil d'écoles. L'effectif du groupe scolaire est de 76 élèves avec 31 enfants en maternelle et 45 en élémentaire. Un nouvel élève est arrivé la semaine dernière. L'an dernier, il y avait 88 élèves (22 en maternelle et 66 en élémentaire) et le prévisionnel attendu pour la rentrée 2023 est de 75 élèves dont 30 en maternelle et 45 en élémentaire. La bibliothèque a été déplacée et agrémentée dans une salle inoccupée. Ce nouvel emplacement permet l'accessibilité aussi bien par les élèves de maternelle que ceux de l'élémentaire. Les parents d'élèves sont favorables à l'instauration d'une zone sans tabac devant les écoles. Ils souhaiteraient que l'accueil des enfants de moins de 3 ans soit envisagé.

Les usagers sont invités à être particulièrement vigilants en cas de traversée nocturne des Bréandes. Des sangliers y ont été aperçus.

Les pompiers d'AUXERRE réalisent la traditionnelle tournée des calendriers. Attention aux éventuelles usurpations : les pompiers doivent être en tenue et délivrer un récépissé.

M-C. BARON : Demande s'il y a connaissance de cambriolages sur le territoire communal en cette période de fin d'année. Monsieur le Maire répond ne pas avoir été informé d'évènements récents.

La question du projet d'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage, sur le territoire communautaire, est abordée. A ce jour, le dossier est encore à l'étude.

P.MADELÉNAT : Interroge sur l'avancement du projet de rond-point au carrefour de PERRIGNY. Monsieur le Maire indique que le dossier avance. Le Conseil Départemental de l'Yonne propose de prendre en charge 50 % des travaux envisagés. La Commune déposera des demandes de subventions pour l'aider à financer le coût qu'il lui restera à supporter.

La plaque d'égout qui a déjà été signalée à maintes reprises continue de faire un bruit de claquement dans la Grande rue. L'entreprise BERTRAND va de nouveau être sollicitée.

Le passage des dos d'âne par les véhicules sur cette même voie est également générateur de bruit récurrent. Le Conseil Département sera interrogé sur ses prévisions de travaux routiers.

R.LÉCOLLE : Informe que le bulletin municipal a été déposé chez l'imprimeur VOLUPRINT et devrait être distribué dans les boîtes aux lettres autour du 20 décembre.

La préparation du diaporama qui sera diffusé à l'occasion des vœux du Maire commence avec un rassemblement des différentes photos des évènements marquants.

S.VIGNOL : Indique que l'opération préalable de réception des travaux du centre bourg a déclenché la mise en service et le début de la période de garantie.

Le projet de chemin piétonnier reliant Les Bréandes et la zone d'activités est à l'étude et devrait se préciser rapidement. Des subventions seront demandées pour la réalisation de ces travaux.

Depuis qu'elle a été arasée, la Route des Cailloux ne s'abîme plus.

L'entreprise de couverture POT va réaliser des travaux début 2023 à la suite d'infiltrations du toit de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.